

Matthieu Seydoux / Idris Abdelkhalek

Règlements RPH de la SIA, notabilité et motion Français

L'histoire sans fin, à l'aune du droit comparé

Selon le Secrétariat de la COMCO, certains règlements sur les prestations et honoraires (RPH) de la SIA peuvent constituer des accords sur les prix contraires à l'art. 5 al. 1 LCart du fait qu'ils contiennent des prix de référence. Le projet actuel de révision de l'art. 5 LCart, qui tient compte de la motion Français, demande de constamment apprécier l'affectation notable d'un accord sur la concurrence, selon des critères qualitatifs et quantitatifs. A l'aune des droits allemand et européen, cette contribution questionne la pertinence de cette interprétation de la notabilité en matière de recommandations de prix pour les ordres professionnels.

Catégories d'articles : Articles scientifiques

Domaines juridiques : Droit des cartels, Droit de la concurrence, Droit européen

Proposition de citation : Matthieu Seydoux / Idris Abdelkhalek, Règlements RPH de la SIA, notabilité et motion Français, in : Jusletter 12 décembre 2022